

Comité Scientifique des IREM

Séance du 19 septembre 2008

AVIS SUR LA FORMATION DES MAÎTRES

Le comité scientifique des IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques), réuni le 19 septembre 2008, s'est préoccupé des projets de réforme de la formation des enseignants. Il a enregistré avec intérêt le travail en cours, sous l'égide de la CFEM (Commission Française pour l'Enseignement des Mathématiques), avec en particulier la participation de l'Assemblée des Directeurs d'IREM, en vue d'effectuer une analyse critique détaillée de ces projets.

Le formation des maîtres est en effet une question qui a fait l'objet d'études approfondies dans les IREM depuis leur création. Ces travaux des IREM ont trait aussi bien à la formation des professeurs de mathématiques en collèges et lycées qu'à la part relative aux mathématiques, en liaison avec les autres matières, dans la formation des professeurs des écoles.

Ces études sont coordonnées, au sein du réseau des IREM, par la COPIRELEM (Commission Permanente des IREM sur l'Enseignement Élémentaire) et la CORFEM (Commission de Recherche sur la Formation des Enseignants de Mathématiques). Elles font apparaître :

- en ce qui concerne l'enseignement primaire, la nécessité d'une formation appropriée aux outils mathématiques utilisés à l'école (souvent mal maîtrisés par des étudiants à formation antérieure non scientifique), intimement liée à l'apprentissage de la pratique de la classe, au travers d'enseignements universitaires et de stages,
- en ce qui concerne l'enseignement secondaire, le besoin d'une appropriation des mathématiques différente de celle acquise en licence, conjuguant le renforcement de la maîtrise de la discipline, la réflexion didactique et l'initiation progressive à la conduite de la classe, au travers, là aussi, d'enseignements universitaires et de stages.

Au vu de ces études, il apparaît au comité scientifique des IREM qu'une formation adéquate des enseignants ne peut être assurée par la seule succession d'un master et d'un encadrement, en première année d'exercice, par des enseignants chevronnés. De plus, la possibilité d'une formation adéquate au sein du master serait compromise s'il se confirmait que la plupart des étudiants se présenteront, au cours de leur seconde année de master, aux concours de recrutement de l'éducation nationale (en deux temps, en décembre ou janvier, puis en fin d'année universitaire) ; la possibilité de stages efficaces se trouverait de ce fait mise en péril. La structure des secondes années d'IUFM (où exerçaient, avec des statuts divers, nombre d'enseignants actifs dans les recherches des IREM) avait été élaborée dans le but de constituer un tel cadre de formation professionnelle ; celui-ci aurait gagné à être mieux exploité, mais sa suppression ne saurait être effectuée dans la précipitation et sans qu'on étudie sérieusement comment y suppléer.

Le comité scientifique des IREM rappelle à cette occasion sa position en faveur de modalités de prérecrutement des enseignants du type de celles qui étaient jadis offertes par les IPES et s'inquiète que l'organisation en projet n'aille à l'encontre de ce besoin.

Il affirme enfin que tout schéma de formation des enseignants doit comporter un effort important en faveur de la formation continue, dont il avait été reconnu qu'elle est actuellement "sinistrée", lors du colloque de l'académie des sciences, en octobre 2007, intitulé : *La formation des maîtres à l'enseignement des sciences : quel avenir ?*. Les IREM peuvent jouer à cet égard, en ce qui concerne les mathématiques, un rôle essentiel.